



Le 29 décembre 2011

Cher(e) camarade ,

Suite à une entrevue relative aux régimes horaires de travail au bureau de Paris-Principal avec Monsieur Gilbert LABORDE, directeur régional des douanes de Paris et Monsieur Norbert BACH, directeur régional adjoint, nous t'adressons un compte-rendu de cette entrevue du 15 décembre 2011.

Cette entrevue avait pour but de discuter de la participation des Organisations syndicales au dépouillement du choix des régimes horaires de travail par les agents de Paris-Temple et Principal.

La CGT était représentée par :

- Laurent GRANGERAC Douane de Paris-Principal
- Nicolas DEPREUX Douane de Paris-Temple

1 – Le choix du régime de travail

La participation des OS au dépouillement n'a pas été évoquée car Monsieur LABORDE aurait estimé que cela n'était pas nécessaire.

Ensuite, Monsieur LABORDE aurait précisé que si les 35 heures étaient choisies par les agents en majorité, **une côte de service serait obligatoirement établie**, étant donné que les horaires de fermetures (18 heures) devaient être respectées.

La CGT a fait remarquer que ce point n'avait pas été évoqué dans la note proposant le choix de régime horaire de travail.

D'autre part, Monsieur LABORDE et Monsieur BACH auraient ajouté qu'avec de 17 heures à 18 heures , un nombre d'agent au minima suffisait.

Nous avons évoqué le seuil minimum d'agents suffisant lors de la permanence, sachant que des particuliers se présentent souvent pour diverses formalités douanières (carte de libre circulation ou de matériel professionnel, déménagement en franchise ou un carnet ATA), sans oublier la veille DELTA C et D et renseigner les particuliers au téléphone.

Monsieur BACH a alors précisé que ce n'était pas un problème vu qu'il y avait automatiquement un chef de Service.

Nous avons répondu que ce n'était pas le rôle du chef de service et qu'un agent seul ne suffisait pas.

Monsieur LABORDE a accordé qu'en effet la permanence nécessitait plus d'un agent.

Ces propos ne sont pourtant pas acceptables pour la CGT.

2 – Les travaux à Paris-Principal

Les travaux à Paris-Principal ont été évoqués. En effet, aucun agent ou organisation syndicale n'a été informé du commencement des travaux à Paris-Principal, alors que la fusion est prévue pour le 1er mars 2012.

Monsieur LABORDE a affirmé que les travaux débuteraient au début du mois de février 2012.

La CGT estime que ce délai est un trop court compte-tenu de l'ampleur des travaux et de leur échéance (le 1er mars 2012).

En outre, lorsque M LABORDE a évoqué les travaux il aurait laissé entendre que le second projet proposé par les deux agents du Pôle ergonomique du Ministère des Finances, avait été adopté par la Direction.

La CGT lui a rétorqué que lors du dernier plénier du CHS Paris-Centre , la décision finale n'avait pas été prise et que le président du CHS lui avait demandé de faire établir un devis et ensuite de prendre sa décision.

En outre, la CGT aurait souhaité que la Direction informe les agents et les organisations syndicales de décisions concernant les conditions de travail quotidienne de tous les agents du futur bureau.

Nous avons encore un exemple du manque de considération de l'Administration pour les agents de ce bureau, sachant que ce projet occasionnera de nombreux désagréments pour certains agents (déménagement de la CCM, du chef de bureau , de son adjointe et des responsables du pôle dédouanement).